

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 novembre 2011

CP 11/11-35

L'an deux mil onze, le 28 novembre à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Descazeaux et Marty ;

Etaient excusés : MM. Cambon, Moignard et Lavabre.

**TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DES PONTS
SUR LA VOIRIE COMMUNALE PRISE EN CHARGE
COMMUNE DE DURFORT LACAPELETTE,
COMMUNAUTE DE COMMUNES de la LOMAGNE TARN et GARONNAISE**

I – PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes, le Conseil Général participe au financement des travaux de grosses réparations ou de réfections (renforcement, élargissement) des ponts sur voirie communale prise en charge, sur la base d'un taux de 30 % du montant HT des travaux (chaussée exclue).

II – DOSSIERS PRESENTES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et me faire connaître votre décision :

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041427, sous-fonction 628.

Autorisation de programme 2011.....	82 277 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	49 557 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	31 577 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	81 134 €
Disponible.....	1 143 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 31 577 € :

COMMUNE - OPERATION	COUT H.T.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE (TAUX 30 %)
1) DURFORT LACAPELETTE Réparation des ponts situés sur la VC 36 et VC 2 sur le ruisseau de Laujol <u>Observation :</u> Préfinancement accordé le 16-09-2011	19 190 €	19 190 x 30% = 5 757 €
2) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE Réfection du pont sur VC 2 et 4 reliant Puygaillard de Lomagne et Lavit de Lomagne	91 509 €	86 069 x 30% = 25 820 €

TOTAL : 31 577.00 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041427, sous-fonction 628 du budget départemental

Adopté à l'unanimité.

Le Président,